



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2005-2006**, tenue le jeudi 28 septembre 2006 à 12 h 45 en la salle Marie-Gérin-Lajoie (J-M400) du pavillon Judith-Jasmin (405, rue Sainte-Catherine Est).

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 10 février 2005
4. Adoption des procès-verbaux des première et seconde réunions (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenues le jeudi 24 mars 2005
5. Adoption du procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 21 avril 2005
6. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2005-2006
7. États financiers et prévisions budgétaires
8. Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ
9. Élection (membre du Comité exécutif 2006-2007)*
(sous réserve des modifications aux Statuts et règlements)
10. Informations
 - 10.1 Politique facultaire institutionnelle
 - 10.2 Requête du Syndicat des professeures et professeurs de la Télé-Université (SPPTU)
11. Modifications apportées à l'article 21 de la convention collective SPUQ-UQAM (Congés parentaux et familiaux)
12. Divers

* Mise en nomination : André Breton, professeur, École des médias
(pour un mandat se poursuivant jusqu'au 31 mai 2007)

1. Élection à la présidence d'assemblée

Le président, Gaétan Breton, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale.

Sur proposition du Comité exécutif, Georges Le Bel, qui accepte, est élu président d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour apparaissant au dossier de la réunion.

Sur proposition d'Étienne M. Gagnon, appuyée par Normand Baillargeon, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

3. Adoption du procès-verbal de la réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 10 février 2005

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Livain Breau, le procès-verbal de la réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 10 février 2005, est adopté sans modification.

4. Adoption des procès-verbaux des première et seconde réunions (extraordinaires) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenues le jeudi 24 mars 2005

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Livain Breau, les procès-verbaux des première et seconde réunions (extraordinaires) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenues le jeudi 24 mars 2005, sont adoptés sans modification.

5. Adoption du procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 21 avril 2005

Sur proposition de Pierre Lebuis, appuyée par Livain Breau, le procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 21 avril 2005, est adopté sans modification.

6. Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2005-2006

La parole est donnée à Jacques Pelletier, président sortant, qui renvoie aux textes parus dans le *SPUQ-Info* n° 249 (pages 13 à 19). Il fait un rappel des trois objectifs du Comité exécutif du SPUQ 2005-2006 : former une relève syndicale, recentrer le discours ainsi que la pratique syndicale et, enfin, amorcer une réflexion sur les transformations universitaires. En ce qui a trait aux deuxième et troisième objectifs, ils ont été atteints pour l'essentiel. La réflexion sur la grande transformation qui affecte depuis quelques décennies l'Université moderne s'est traduite par la publication dans le *SPUQ-Info* d'une chronique régulière « La mutation de l'université contemporaine : enjeux et débats », par l'organisation de forums (reconfiguration facultaire et défis actuels du syndicalisme universitaire) et par l'édition de deux cahiers *Analyses et discussions* (sur la structure facultaire et sur la mission de l'Université). Sur le plan de l'action syndicale, une attitude qualifiée de coopération critique a été adoptée. Des projets communs avec la Direction ont été engagés, mais en même temps, le Comité exécutif n'a pas hésité à s'opposer aux visées de l'Administration, notamment dans le dossier de la TELUQ et celui de la politique facultaire.

Par contre, le premier objectif n'a pas été complètement atteint, malgré les efforts déployés. Les initiatives du Comité exécutif n'ont pas conduit de jeunes professeures, professeurs à s'engager dans la vie syndicale.

Par ailleurs, le rapport évoque un certain nombre de dossiers. Sur le plan institutionnel, le dossier sur le rattachement de la TELUQ à l'UQAM évolue lentement. Le projet de politique facultaire institutionnelle présenté par l'Administration en 2004-2005, qui a fait l'objet de débats au sein du SPUQ (tournée des assemblées départementales, nombreux articles et édition spéciale du *SPUQ-Info*, forums de discussions, assemblée générale extraordinaire), a été mis en veilleuse en 2005-2006. Enfin, le développement immobilier de l'UQAM, notamment le projet de l'îlot Voyageur, est un dossier qui pose problème sur le plan financier, car il implique des sommes importantes menaçant l'équilibre du budget de fonctionnement.

En ce qui a trait à la défense des intérêts professionnels, le Comité exécutif est intervenu dans trois principaux dossiers, à savoir le Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), la conciliation famille-travail et le harcèlement psychologique.

Enfin, Jacques Pelletier évoque quatre réalisations qui se sont concrétisées au cours de la dernière année : tout d'abord le projet pilote des personnes chargées de cours représente une première manifestation d'une entente de principe entre nos deux syndicats; ensuite la reconfiguration de l'École de langues sur le mode de l'organisation départementale (opération accompagnée par une prolongation d'un an de la convention collective des maîtres de langue); en troisième lieu, il y a la conclusion d'une entente avec l'Administration concernant les professeurs invités en prêt de service interinstitutionnel; enfin, la maquette du *SPUQ-Info* a été « revampée ».

Jacques Pelletier termine son intervention par une série de témoignages de reconnaissance; il remercie toutes les personnes qui ont travaillé de près ou de loin avec lui dans différents dossiers.

06AG294 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2005-2006

ATTENDU les rapports des membres du Comité exécutif présentés dans le numéro d'avril 2006 (n° 249) du *SPUQ-Info*;

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Mathieu Bourry;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2005-2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. États financiers et prévisions budgétaires

Le trésorier, Guy Villeneuve, présente dans un premier temps le document intitulé « Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006 ». Le document montre que les prévisions budgétaires se sont réalisées sans écarts importants.

L'on passe ensuite à la présentation du rapport des vérificateurs et des états financiers du SPUQ, tels qu'établis dans le rapport de la firme comptable. Le rapport des vérificateurs et les états financiers permettent à l'assemblée d'adopter la résolution suivante :

06AG295 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU la vérification effectuée par la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des vérificateurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

En vue de la vérification des états financiers de l'an prochain, l'assemblée adopte la résolution suivante :

06AG296 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2006-2007

Proposition du Comité exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE la Société Samson Bélair/Deloitte & Touche, comptables agréés, pour la vérification annuelle des états financiers du SPUQ pour l'exercice financier 2006-2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Par la suite, le trésorier, Guy Villeneuve, présente le document intitulé « Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mai 2007 ».

L'on observe une faible augmentation des revenus, dont la source principale consiste dans les cotisations syndicales. De façon générale, les dépenses prévues ont augmenté de 2,6 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant les postes prévisibles, ils ont été budgétés selon les montants connus, ou encore selon les montants réellement dépensés l'an dernier. Parmi les postes imprévisibles, il faut considérer la préparation des négociations pour le renouvellement de la convention collective SPUQ-UQAM qui pourrait avoir des répercussions sur le budget. Au total, le budget devrait être équilibré avec un léger excédent anticipé de 70 \$.

06AG297 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2006-2007

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2006-2007 préparé par le trésorier, Guy Villeneuve;

ATTENDU les explications fournies;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de prévisions budgétaires 2006-2007, couvrant la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Enfin, le trésorier, Guy Villeneuve, fait une brève présentation des dons et appuis qui ont été donnés au cours de l'année 2005-2006.

L'on mentionne que l'organisme Palestiniens et Juifs unis (PAJU), qui a reçu un don du SPUQ, est un organisme à caractère politique et qu'il n'a pas de charte d'entraide. Par conséquent, on souhaite que le Comité exécutif agisse à l'avenir avec plus de prudence et de vigilance dans l'attribution des dons et appuis.

8. Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ

Le président d'assemblée informe les membres que, dans un premier temps, les amendements au projet de modification des Statuts et règlements seront reçus chapitre par chapitre et que la résolution sera adoptée par la suite.

Chapitre I

Aucun amendement n'est proposé.

LE CHAPITRE I EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Chapitre II

Il est mentionné qu'abaisser le quorum à 10 % est une décision sérieuse, surtout à la veille du renouvellement de la convention collective et l'on considère qu'on n'a pas une information suffisamment complète sur le sujet, à savoir combien de fois, au cours des 10 dernières années, il n'y a pas eu quorum.

Un membre du Conseil syndical informe l'assemblée que ce point a été débattu en réunion du Conseil syndical et que ce dernier a recommandé d'abaisser le quorum à 10 %.

Sur proposition de Robert Desjardins, appuyée par Ghislain Lévesque, le dépôt de la modification du quorum est demandé.

LA DEMANDE DE DÉPÔT EST REJETÉE À LA MAJORITÉ

Le vote est demandé.

LE CHAPITRE II EST ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Chapitre III

Sur proposition d'André Achim, appuyée par Étienne M. Gagnon, il est proposé que l'adoption du chapitre soit scindée en deux parties de façon à ce qu'il y ait une discussion seulement sur l'alinéa g dans un premier temps.

Un membre du Conseil syndical informe l'assemblée qu'au Conseil syndical du 26 janvier 2006, plusieurs membres s'étaient opposés à l'annulation de l'alinéa g. Il est rappelé que l'UQAM est la seule constituante du réseau de l'UQ qui a cette restriction, à savoir qu'aucun membre du Comité exécutif ne peut siéger à une instance de l'UQAM.

Le vote est demandé pour le maintien de l'alinéa g.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

LE CHAPITRE III EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
(AVEC LA MODIFICATION APPORTÉE EN SÉANCE)

Chapitre IV

Aucun amendement n'est proposé.

LE CHAPITRE IV EST ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

06AG298 Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la nécessité de revoir les Statuts et règlements du SPUQ, notamment la composition du Comité exécutif;

ATTENDU le projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ soumis pour étude et discussion;

ATTENDU que le Conseil syndical a accueilli favorablement le projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ et qu'il en a recommandé l'adoption à l'Assemblée générale (réunion du 26 janvier 2006);

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOPTE le projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ tel que modifié en séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Élection (membre du Comité exécutif 2006-2007)

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Pierre Lebuis, Georges Le Bel, qui accepte, est élu président d'élection et Marie-Cécile Guillot, qui accepte, est élue secrétaire d'élection.

Sur proposition de Benoit Duguay, appuyée par Monique Lortie, Éric Pineault, Benoit Duguay, et André Achim, qui acceptent, sont élus scrutatrice et scrutateurs.

Avec les modifications apportées aux Statuts et règlements, le nouveau poste à la 2^e vice-présidence est à pourvoir; André Breton (École des médias) a présenté sa candidature.

Après avoir demandé si d'autres personnes souhaitaient se porter candidates, le président d'élection, Georges Le Bel, constate qu'aucune autre candidature n'est annoncée et, par conséquent, met fin à la période de mise en candidature.

Le candidat est ensuite invité à présenter les raisons qui l'ont amené à poser sa candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Le président d'élection invite les participantes, participants à procéder au vote, par scrutin secret. Pour ce poste à pourvoir au Comité exécutif, la personne est élue par l'ensemble des membres de l'Assemblée générale.

À la suite du comptage des votes par les scrutateurs de même que par la secrétaire du Syndicat, les résultats suivants sont proclamés :

André Breton :	Votes pour :	54
	Votes contre :	4
	Vote annulé :	0

André Breton est déclaré élu.

Le président d'élection félicite la personne élue.

10. Informations

10.1 *Politique facultaire institutionnelle*

En mai 2005, la Commission des études a adopté le projet de politique facultaire institutionnelle en précisant que des négociations doivent être entreprises avec le SPUQ avant l'adoption de ce projet par le Conseil d'administration. Aucune négociation n'a eu lieu dans le courant de l'année 2005-2006, et le projet a été adopté par le Conseil d'administration du 13 juin 2006. L'Administration a lancé un programme de mise en œuvre des éléments de cette politique n'affectant pas la convention collective.

10.2 *Requête du Syndicat des professeures et professeurs de la TELUQ*

Depuis l'annonce du rattachement de la TELUQ à l'UQAM, le Syndicat des professeures et professeurs de la TELUQ (SPPTU) et le SPUQ s'étaient prononcés pour une fusion des deux syndicats; puis le SPPTU a révisé sa position et a déposé une requête à la Commission des relations de travail (le 13 juillet 2006) demandant à conserver son unité de négociation à l'UQAM. Lors de la réunion du Conseil syndical du 14 septembre 2006, une résolution a été adoptée à l'unanimité demandant que le SPUQ conteste la requête présentée par le SPPTU de façon à ce qu'il n'y ait qu'un seul syndicat de professeures, professeurs à l'UQAM.

La requête a été entendue le 19 septembre 2006 et l'audition se poursuivra le 7 novembre 2006.

11. Modifications apportées à l'article 21 de la convention collective SPUQ-UQAM (Congés parentaux et familiaux)

La parole est donnée à Georges Campeau. Il présente les principales modifications qui ont été apportées à l'article 21 de la convention collective SPUQ-UQAM, article qui porte sur les congés parentaux et familiaux (voir l'annexe à la fin du procès-verbal).

Étienne M. Gagnon félicite les membres du Comité exécutif pour le travail effectué sur cette question, et les membres du Comité exécutif remercient Georges Campeau pour le travail réalisé dans ce dossier.

**06AG299 CONVENTION COLLECTIVE SPUQ-UQAM – MODIFICATIONS
APPORTÉES À L'ARTICLE 21 (CONGÉS PARENTAUX ET
FAMILIAUX)**

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU les dispositions de la *Loi sur l'assurance parentale* (LRQ, chapitre A-29.011);

ATTENDU les discussions entre les parties;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE:

ADOPTE les modifications apportées à l'article 21 de la convention collective SPUQ-UQAM telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de la réunion à 15 h 40.

Le président,

La secrétaire,

Gaétan Breton

Marie-Cécile Guillot

Liste des documents remis (Assemblée générale du SPUQ du jeudi 28 septembre 2006)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 10 février 2006
3. Procès-verbal de la première réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 24 mars 2005
4. Procès-verbal de la seconde réunion (extraordinaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 24 mars 2005
5. Procès-verbal de la réunion (statutaire) de l'Assemblée générale du SPUQ 2004-2005, tenue le jeudi 21 avril 2005
6. SPUQ, projet de résolution : Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2005-2006
7. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2005 au 31 mars 2006
8. SPUQ, États financiers du SPUQ (31 mars 2006)
9. SPUQ, projet de résolution : Rapport des vérificateurs
10. SPUQ, projet de résolution : Nomination des vérificateurs pour l'exercice financiers 2006-2007
11. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2006 au 31 mars 2007
12. SPUQ, projet de résolution : Prévisions budgétaires 2006-2007
13. SPUQ, Dons et appuis 2005-2006
14. SPUQ, Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ
15. SPUQ, projet de résolution : Projet de modification des Statuts et règlements du SPUQ
16. SPUQ, extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil syndical du 26 janvier 2006
17. SPUQ, Quorum des autres syndicats
18. SPUQ, projet de résolution : Convention collective SPUQ-UQAM – Modifications apportées à l'article 21 (Congés parentaux et familiaux)
19. SPUQ, Article 21, Modifications aux congés parentaux et familiaux
20. SPUQ, Article 21 de la convention collective SPUQ-UQAM

ANNEXE 1

Les principales modifications apportées par l'Entente entre le SPUQ et l'Université à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau régime québécois d'assurance parentale, le 1^{er} janvier 2006.

A) Indemnités versées lors des différents congés

	Convention collective en vigueur	Modifications (Entente)	RQAP ¹ (Salaire maximum assurable : 57 000 \$)
			A) Régime de base <i>ou</i> B) Régime particulier
MATERNITÉ	20 semaines à 93 %	20 semaines à 93 %	A) 18 semaines à 70 % - <i>ou</i> - B) 15 semaines à 75 %
PATERNITÉ	10 jours ouvrables (à 100 %)	5 semaines à 100 % (+ 2 jours LNT²)	A) 5 semaines à 70 % - <i>ou</i> - B) 3 semaines à 75 %
PARENTALES		10 semaines à 90 %³ - <i>ou</i> - 9 semaines à 100 %	A) 7 semaines à 70 % + 25 semaines à 55 % - <i>ou</i> - B) 25 semaines à 75 %
ADOPTION	10 semaines à 100 %	5 semaines à 100 % (+ 2 jours LNT) + 10 semaines à 90 %⁴ - <i>ou</i> - 9 semaines à 100 %	A) 12 semaines à 70 % + 25 semaines à 55 % - <i>ou</i> - B) 28 semaines à 75 %

B) Autres conditions de travail (les principales dispositions)

	Convention collective en vigueur	Modifications (Entente)
Attribution de la charge de travail		À la suite d'un congé parental, tenir compte de la situation familiale dans l'attribution de la charge de travail, jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans
Horaire de cours		À la suite d'un congé parental, priorité de choix de l'horaire de cours jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans
DÉGRÈVEMENTS	Un dégrèvement annuel jusqu'à ce que l'enfant ait atteint l'âge de 2 ans Ne s'applique qu'aux congés de maternité TOTAL possible : 2 dégrèvements	Un dégrèvement si la période de congé totalise de 14 à 29 semaines Deux dégrèvements si la période de congé totalise plus de 29 semaines Remarque : Cette disposition s'applique à l'ensemble des congés visés par l'article 21
Responsabilité familiale (enfant jusqu'à l'âge de 12 ans)		Aménagement de l'horaire d'enseignement pour la professeure, le professeur qui a un enfant de moins de 12 ans

¹ Régime québécois d'assurance parentale (*Loi sur l'assurance parentale*, L.R.Q., c. A-29.011)

² En vertu de la *Loi sur les normes du travail*, L.R.Q., c. N-1.1

³ Ces semaines peuvent être partagées entre les 2 parents

⁴ Ces semaines peuvent être partagées entre les 2 parents